

## Merdy et Crénorien : procédures en cours

Concernant les projets du Merdy et de Crénorien, Mme le maire a précisé qu'ils sont gelés tant que les problèmes de Kervir ne seront pas réglés. L'association Vent de délires rappelle aussi que les permis de construire ont été accordés pour les deux derniers parcs, mais que les travaux ne peuvent pas débiter avant la fin des recours exercés sur ceux-ci, ce qui peut durer plusieurs mois.

**Parc éolien du Merdy.** Michel Calvez, dont la propriété de Miné Saint-

Jean est à moins de 500 m d'une éolienne prévue au Merdy, avait déposé, il y a deux ans, un recours devant le tribunal administratif. Il a été débouté lors de l'audience rendue le 7 février. « La loi de 2013 a supprimé les zones de développement éolien : le tribunal a estimé que mon recours était sans objet ». Concernant l'annulation du permis de construire, le tribunal a rejeté la demande de M. Calvez : « Il n'a pas dit clairement ce qu'il pensait sur la question des distances par rapport

aux habitations ». M. Calvez a jusqu'au 7 avril pour décider s'il fait appel ou pas.

**Parc de Crénorien.** Vent de Délires et les riverains ont déposé une requête demandant l'annulation du permis de construire, le 3 mars, avec les arguments suivants : vices de procédure, insuffisance du contenu de l'étude d'impact, irrégularités des avis émis antérieurement à la demande du permis de construire.